

ASSOCIATION POUR LES TECHNIQUES ET LES SCIENCES DE RADIOPROTECTION

Site internet : <http://www.atsr-ri.com>

Règlement PRIX ATSR Année 2018

- 1- L'ATSR se propose de récompenser le meilleur stage de fin d'étude de plusieurs diplômés dont le cursus présente un intérêt pour la radioprotection et/ou les rayonnements ionisants, jugé par des professionnels du métier. Les stages par alternance sont éligibles.
- 2 - Une remise de 4 prix d'un montant global de 2000 € sera effectuée pour les formations suivantes:
 - ✓ un prix de 500 € niveau Technicien en radioprotection (TTR), Bac +1
 - ✓ un prix de 500 € niveau BTS, DUT, Bac+2
 - ✓ un prix de 500 € niveau Licence, Licence professionnelle, Bac+3
 - ✓ un prix de 500 € niveau Master ou Ingénieur, Bac +5Un prix spécial du jury « coup de cœur » peut être également proposé et récompensé par un montant de 250€.
- 3 – Tout étudiant français ou étranger d'un établissement d'enseignement européen peut concourir après avoir obtenu l'accord de son établissement et de son maître de stage. L'inscription au Prix ATSR est gratuite.
- 4 – Au sein de l'unité d'enseignement, le responsable de la formation sera sollicité par le candidat afin de valider le dossier proposé. Le nombre de candidat par catégorie et par établissement est limité à 3.
- 5 – Le maître de stage validera également le dossier afin de garantir la non divulgation d'informations confidentielles. Il pourra remettre une lettre de recommandation.
- 6 – Le candidat transmettra, au plus tard le **22 juillet 2018**, l'ensemble du dossier à l'adresse :
philippe.bruguera@atsr-ri.com
- 7 – Le dossier de candidature rédigé en langue française comprend :
 - 1) la fiche d'inscription
 - 2) un texte de synthèse
 - 3) le rapport de stage
 - 4) éventuellement, la lettre de recommandation du maître de stage
- 8 – Le texte de synthèse rédigé par l'étudiant (8 à 12 pages, annexées éventuellement de photos ou schémas) fera apparaître :
 - ⇒ L'exposé du problème dans sa généralité en précisant bien l'objectif du stage et son lien avec la radioprotection et/ou les rayonnements ionisants.
 - ⇒ Le contexte et l'environnement en citant éventuellement les travaux précédents déjà effectués dans l'entreprise et en précisant la nature individuelle ou collective des travaux réalisés au cours du stage.
 - ⇒ La méthodologie mise en œuvre pour exécuter les travaux liés au stage.
 - ⇒ Les difficultés rencontrées et les solutions apportées (ou les propositions de solutions suggérées).
 - ⇒ Les résultats obtenus en termes d'apport pour le monde de la radioprotection et/ou des rayonnements ionisants, leurs intérêts, soit pour l'entreprise, soit dans un cadre plus général ainsi que les développements futurs envisageables ou les perspectives de valorisation à partir de ces résultats.

⇒ L'environnement humain et managérial (par exemple : travail en équipe, perception du monde industriel, sécurité des personnes et de l'environnement, analyse du marché ...)

L'ordre dans lequel ces différents points sont abordés est indifférent.

Le candidat a toute latitude à s'éloigner de ces préconisations et à laisser libre cours à son imagination afin de permettre d'évaluer son esprit d'initiative et de synthèse.

Attention : Ce document ne doit pas se limiter à présenter un simple résumé du rapport de stage mais vise à permettre au jury :

- de situer l'action du (de la) candidat(e) dans l'environnement de l'entreprise ou de l'organisation où il (elle) a effectué son stage,
- de bien comprendre les tâches qui lui ont été confiées,
- d'apprécier la valeur ajoutée par le (la) candidat(e) dans leur accomplissement.

9 – Les dossiers sont jugés à parts égales en fonction de la qualité du rapport de stage et du texte de synthèse, évaluées selon les critères suivants :

Forme du rapport (convention d'écriture et terminologie), qualité de la rédaction, clarté des objectifs, capacité de synthèse, intérêt scientifique, méthodologie employée, difficultés rencontrées et qualité des solutions proposées, intérêt des résultats obtenus, valorisation future des travaux, créativité, apports personnels de la mission.

10- Pour chaque prix, un jury sélectionne le meilleur dossier, sur la base des notes attribuées au titre de chaque critère par les membres du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou plusieurs prix.

11- La remise des prix se déroulera lors des « Ateliers de l'ATSR » en septembre 2018.

12- Chaque participant ayant déposé un dossier sera informé par l'ATSR des décisions du jury en indiquant s'il est nommé ou non.

13- Pour l'ensemble des prix, le jury, désigné et présidé par le Président de l'ATSR, est composé d'au moins trois adhérents de l'association dont un élu au siège du conseil d'administration.

14- Les candidats devant conserver un caractère confidentiel à leur rapport de stage doivent en faire explicitement mention par écrit au moment du dépôt de candidature.

15- Les dossiers de candidature doivent être transmis, dans les délais prévus.

Tous les dossiers incomplets ou transmis hors délais ne seront pas examinés par le jury.

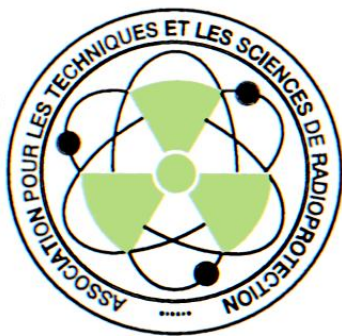
16- La remise des prix et les travaux jugés particulièrement intéressants, exposés dans le texte de synthèse, pourront faire l'objet de publication dans les revues spécialisées, en particulier dans la revue de l'ATSR et sur son site, sauf demande explicite du candidat et/ou de son maître de stage.

17- La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute interprétation du présent règlement ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'ATSR.

L'ATSR ne saurait être tenue pour responsable si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée, ni en cas de mauvaise réception ou de non réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

18 - Le présent règlement est disponible sur le site web de l'ATSR. Son contenu ne peut en être modifié que par le Conseil d'administration de l'ATSR, au plus tard 1 mois avant la date limite de clôture de remise des dossiers à l'ATSR.



FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 22 juillet 2018

avec le texte de synthèse
et le rapport de stage à :
philippe.bruguera@atsr-ri.com

Règlement accessible sur le site de l'ATSR
<http://www.atsr-ri.com>

Identité de l'étudiant et catégorie de concours

Nom et prénom :

Position dans le cursus : Bac+1 Technicien en radioprotection (TTR) Bac+2 BTS, DUT
 Bac+3, Licence pro, Licence 3 Bac+5 Master, Ingénieur

Spécialité étudiée :

Sujet présenté :

Tel :

Mail :

Identité de l'établissement d'enseignement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Nom du responsable de la formation :

Tel :

Mail :

Identité du maître de stage

Nom de l'entreprise:

Adresse :

Nom du maître de stage :

Tel :

Mail :

Engagements

Les signataires valident cette candidature au Prix ATSR 2018

Cachet de l'établissement ainsi que date et signature du responsable de la formation

Date et signature
de l'étudiant candidat

Date et signature
du maître de stage

Une lettre de recommandation peut être jointe